

ARAMIS II : Espace copropriétaires

Une nouvelle option est désormais disponible dans ARAMIS. Elle permet de créer un espace «copropriétaires» sur le site internet du cabinet et de publier les carnets d'entretien, les procès verbaux d'assemblées générales et les comptes de chaque copropriétaire...

Le copropriétaire dispose ainsi d'un accès 24h/24h aux documents et comptes qui le concernent. Ainsi, vous économisez du temps et des ressources tout en apportant à vos clients un nouveau service.



Cette option vous permet de sélectionner les ensembles immobiliers que vous souhaitez transférer sur internet et de diffuser les mots de passe de chaque copropriétaire via les appels de fonds ou les circulaires copropriétaires.

Membres du conseil syndical

- Adresse de la copropriété
- Président du conseil syndical
- Membres du conseil syndical

Carnet d'entretien de l'immeuble

- Le carnet d'entretien est directement produit d'ARAMIS ou de votre bureautique au format HTML.

PV d'assemblées générales

- Les procès verbaux d'assemblées générales sont produits à partir d'AGCOP ou de votre bureautique.

Compte copropriétaire

- Solde de début d'exercice
- Détail des écritures depuis le dernier arrêté de compte
- Numéros de chèques
- Situation du compte

L'espace copropriétaires accepte deux modes d'accès :

La saisie du mot de passe de l'immeuble donne accès à une information générale : membres du conseil syndical, PV d'Assemblées Générales, carnet d'entretien. Ce mot de passe peut être communiqué à un tiers pour lui donner temporairement accès aux documents.

La saisie du mot de passe copropriétaire donne accès aux mêmes informations, plus l'accès au compte de copropriétaire et au détail des écritures.